

## AVIS AU PUBLIC

Commune de Curis au Mont d'Or

### ENQUETE PUBLIQUE SUR L'ALIENATION PARTIELLE ET LA MODIFICATION DU TRACE D'UN CHEMIN RURAL AU LIEU-DIT « LES CERISIERS », IMPASSE DES CERISIERS.

Par arrêté n° 2018-029 en date du 08 mars 2018, le maire de Curis au Mont d'Or a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur l'aliénation partielle d'un chemin rural sis Curis au Mont d'Or au lieu-dit « Les Cerisiers ».

A cet effet,

M. BERNET a été désigné comme commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie, du 05 au 21 avril 2018, aux jours et heures habituels d'ouverture :

Lundi de 14h00 à 17h00  
Mardi, mercredi et jeudi de 10h00 à 12h00  
Vendredi de 13h30 à 16h00  
Les samedi 7 et 21 avril de 9h00 à 12h00

M. le commissaire enquêteur recevra en mairie le vendredi 05 avril 2018 de 15h à 16h et le samedi 21 avril 2018 inclus de 10 heures trente à 12 heures.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur l'aliénation partielle et la modification et la largeur du tracé d'un chemin rural au lieu-dit « Les Cerisiers », Impasse des Cerisiers pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à Mairie de Curis, Rue de la Mairie 69250 Curis au Mont d'Or ou par mail à [mairie@curis.fr](mailto:mairie@curis.fr)

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à la mairie à l'issue de l'enquête.

Le Maire,

P. GOUVERNEYRE

